

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 11

**chargée de l'examen du Postulat de Mme Sara GNONI et consorts :
« Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger »**

Présidence :	Thanh-My TRAN-NHU (Socialiste)
Membres présents :	Virginie CAVALLI (Vert'libéral) Valérie D'ACREMONT (Les Vert-e-s) Alexandra GERBER (Les Vert-e-s) Sara GNONI (Les Vert-e-s) Olivier MARMY (Libéral-Radical) Francoise PIRON (Libéral-Radical) Yvan SALZMANN (Socialiste) Namasivayam THAMBIPILLAI (Socialiste)
Membres excusés :	Fabrice MOSCHENI (UDC)
Membres absents :	Derya ÇELIK (Socialiste) Johann DUPUIS (Ensemble à Gauche) Antoine PIGUET (Libéral-Radical)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Natacha LITZISTORF, directrice de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE (LEA) Etienne BALESTRA, chef de service.
Notes de séances	Fanny FALCONNET, cheffe de division Nature du SERVICE DES PARCS ET DOMAINES (SPADOM), vivement remerciée pour l'excellente prise de notes, malgré l'improvisation due à un malentendu organisationnel.

Lieu : salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville de Lausanne

Date : 17 janvier 2022

Début et fin de la séance : 17 h 00 – 18 h 00

Présentation du postulat

A la suite des présentations usuelles des membres de l'administration, la parole est donnée à la postulante qui rappelle les contours de son postulat. Elle souhaite mettre en avant les êtres vivants en leur conférant la citoyenneté en soulignant qu'il s'agit d'un acte symbolique qui a déjà fait ses preuves au Costa Rica, à titre d'exemple.

Le postulat donne également des pistes pour la mise en place d'actions concrètes en faveur de la biodiversité, laquelle est en chute libre et que malgré les études alarmantes publiées ces dernières années, on peine toujours à saisir l'importance de la biodiversité pour la société et les conséquences négatives de la destruction de cette dernière.

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

De la citoyenneté accordée à la faune et à la flore

Bien que les commissaires reconnaissent l'importance de la diversité, plusieurs s'interrogent sur le bien-fondé de l'octroi d'une citoyenneté à la faune et la flore, notamment pour des questions juridiques et pratiques. La postulante précise que cet aspect est symbolique et que cela permettrait une émulation du public dès lors que Lausanne serait la première ville suisse à accorder ce statut aux espèces susmentionnées. La possibilité de faire de Lausanne la capitale de la biodiversité est évoquée par un-e commissaire.

De l'opposition entre les mesures incitatives et les mesures coercitives

Les commissaires sont partagés sur la question de la nature des mesures à mettre en œuvre. Certain-e-s sont d'avis que des mesures de sensibilisation de la population seraient plus efficaces, par ex. inciter les propriétaires privés à la mise en place de prairies dans les jardins. La thématique des plantes envahissantes est également un sujet important auquel la Ville doit faire face.

Il est relevé que certaines mesures liées à la transitions énergétiques ne sont pas forcément favorables à la biodiversité. Certaines politiques publiques lui nuisent malheureusement.

D'autres commissaires préconisent des mesures obligatoires pour préserver la biodiversité, notamment par l'introduction de règles minimales lors de nouvelles constructions dans les règlements futurs. Il est estimé qu'il est important d'agir sur les surfaces privées qui constituent plus de la moitié des surfaces vertes de la Ville. Une attention particulière devrait être portée sur les compensations écologiques dans les règlements de construction.

De l'analyse de l'impact des mesures sur la biodiversité

Sur demande, la postulante précise qu'il s'agit de rédiger, pour chaque préavis, un paragraphe concernant la biodiversité.

De la création d'un poste de délégué-e à la biodiversité

Des commissaires se questionnent sur la nécessité de créer un poste de délégué-e à la biodiversité. Cela permettrait de mieux sensibiliser les citoyens à cette thématique et aux impacts de leurs gestes sur la biodiversité.

Point de vue de la Municipalité

La Municipalité expose que le postulat s'inscrit entièrement dans les réflexions en cours menées par le SPADOM, à savoir la rédaction d'un Plan Biodiversité à l'image du Plan Climat. Les pistes évoquées dans le postulat vont dans le sens souhaité par la Municipalité et sont inscrites dans le programme de législature 2021-2026.

Il est rappelé que le SPADOM est bien doté en ressources humaines et que la thématique Nature est très bien représentée. Ainsi, la Municipalité ne souhaite pas créer de poste de délégué-e supplémentaire. Trois postulats en lien avec la biodiversité sont en cours de traitement par le SPADOM – dont les réponses devraient se traduire par la rédaction du Plan Biodiversité.

En janvier 2020, un projet d'incitations financières a démarré afin de favoriser les aménagements Nature chez les privés. Ledit projet s'accompagne de conseils et de sensibilisation des propriétaires privés.

Conseil communal de Lausanne

En outre, la Direction LEA est représentée dans les différents groupes de travail du PACom (Plan général d'affectation) afin de défendre la biodiversité.

S'agissant de la citoyenneté d'honneur, la Municipalité recommande une prise en considération des difficultés juridiques et philosophiques que cette initiative peut engendrer.

Conclusion(s) de la commission : par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents, la Commission propose la prise en considération du postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour rapport-préavis.

Lausanne, le 19 avril 2022

La rapportrice :
Thanh-My TRAN-NHU